

RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Introduction

Conformément aux statuts de l'A.N.V.P. , ce rapport est établi pour l'assemblée générale annuelle, soumis à son approbation et diffusé aux institutions partenaires (notamment l'administration pénitentiaire) et de contrôle (association reconnue d'utilité publique).

Au delà de son aspect statutaire, il est un élément essentiel pour l'analyse de la politique de l'association et de son "management" et reflète la vitalité de l'association avec ses points forts mais aussi ses faiblesses. Il est bâti sur le bilan du plan d'action national, les enquêtes effectuées auprès des correspondants d'établissement pénitentiaire, des présidents de section, des délégués inter régionaux et des adhérents raccordés à Internet interrogés dans le cadre d'une enquête sur leur action auprès des personnes étrangères détenues. Enfin, il a été complété et approuvé dans ses grandes lignes par le conseil d'administration.

N.B. : Les parties "vie associative en région" et "vie associative locale" ont été élaborées à partir des rapports de l'activité des sections et des délégations du 1er janvier au 31 décembre 2009 alors que la "vie associative nationale" est plus centrée sur l'activité au cours de la mandature.

LA VIE ASSOCIATIVE EN REGION

Renouvellement et modifications des délégations inter régionales

- En 2 ans, 7 des 10 **délégations inter régionales** ont élu un nouveau délégué , dont **5 pour l'année 2009** : Benoît Ballenghien (Lille), Michèle Devinante (Bordeaux), Maurice Himber (Strasbourg), Jean Marie Seffray (Lyon) et Roland Hattab (Paris Ile de France) élu en octobre 2009 et démissionnaire en janvier 2010. La délégation Paris Ile de France s'est retrouvée encore ainsi provisoirement privée de délégué mais le C.A. du 29 avril dernier a validé la nomination de Jeannie Persoz comme déléguée inter régionale de Paris Ile de France.
- Suite à l'évolution , au 1er janvier 2009, de 2 Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires (D.I.S.P.) : STRASBOURG GRAND EST, qui intègre la Franche Comté, et DIJON CENTRE, qui intègre la région Centre, Robert Chère, initialement délégué inter régional de l'ancienne D.I.S.P. DIJON assume également cette charge sur la nouvelle D.I.S.P. DIJON CENTRE et prépare sa succession en 2010.
- Suite à ces renouvellements, l'année 2009 a été l'occasion d'une réflexion profonde sur la mission du délégué inter régional (D.I.R.), notamment dans le cadre d'un séminaire organisé avec les membres du Bureau où le rôle et les missions du délégué ont été largement abordés, et des décisions prises notamment en matière d'échange de bonnes pratiques, d'information et de formation. Cette réflexion se poursuit par des réunions programmées la veille de celles d'un Conseil d'administration sur deux.
- 4 des 10 délégations ont mis en place une **équipe d'animation régionale**, (5 personnes dans les régions de Bordeaux et de Lille), 3 nouvelles équipes d'animation régionale sont en projet pour 2010.
- La majorité des délégations entretient, ou a créé, des liens avec le Directeur Interrégional des

Services Pénitentiaires (D.I.S.P.) et ses collaborateurs, soit de façon formelle ou à certaines occasions de rencontres, pour appuyer les réseaux de correspondants d'établissement et de visiteurs en difficulté.

- Chaque délégation a organisé une **réunion régionale annuelle** (sauf Lille et Paris IDF) avec une participation de 50% des visiteurs en moyenne mais très variable selon les délégations.
- 5 délégations ont organisé une ou plusieurs séances de **formation initiale** au contenu variable selon les directions inter régionales et avec une participation très variable également selon l'ancienneté et la disponibilité des visiteurs. Il est à noter que la délégation inter régionale de Rennes invite tout visiteur à cette formation initiale, membre ou pas de l'A.N.V.P. de façon à favoriser le contact avec celle-ci en vue d'une éventuelle future adhésion. Il est à noter également que la dispersion géographique des visiteurs de certaines délégations constitue toujours un frein important pour réunir les visiteurs en réunion régionale annuelle ou aux formations initiales.
- L'animation des réseaux de correspondants a été généralement satisfaisante au travers de réunions formelles, de courriels et de relations téléphoniques.
- Quelques délégations souffrent toujours d'une remontée d'information insuffisante de la part des correspondants d'établissement et des présidents de section, et de la difficulté à trouver des volontaires pour prendre des responsabilités dans l'association.
- Les interventions dans les médias ont été variables suivant les délégations: aucune pour la moitié des délégations, multiples pour la délégation PACA Corse, liées à l'actualité pour la délégation de Lyon avec l'évasion de Moulins. Ces interventions des D.I.R. ne sont pas forcément liées à la fonction. Les articles et interventions sont généralement transmis au siège pour l'information des visiteurs via le site internet de l'A.N.V.P.
- Les contacts entre les délégations inter régionales et les parlementaires et autres personnalités locales ont été rares, voire inexistantes, sauf dans le Puy de Dôme pour la délégation de Lyon et celle de PACA Corse.

Cas particulier

Du fait de l'absence d'un délégué, l'animation de l'équipe des visiteurs de la région Paris-Ile de France est restée problématique.

- Afin de mettre en commun leur expérience et d'aider à la solution de leurs difficultés éventuelles, l'A.N.V.P. propose à ses membres de se regrouper au sein de **sections locales** propres à un ou plusieurs établissements pénitentiaires. A fin 2009, **73 sections** ne couvrent qu'en partie le territoire national. Seulement, 30 sections ont participé à l'enquête annuelle nécessaire à ce rapport d'activité.
- Les niveaux d'activité des sections sont très variables, la majorité d'entre elles a sollicité des dons et subventions, et organisé des réunions de visiteurs à raison de 5 réunions par an en moyenne, des formations, notamment à l'écoute active, et de plus en plus de groupes de parole qui se réunissent en moyenne 6 fois par an. L'action inter associative, et les initiatives vis à vis des médias et du grand public se développent notamment dans le cadre de l'organisation et la participation aux Journées Nationales Prison.
- Au niveau des établissements pénitentiaires, les **142 correspondant(e)s d'établissement pénitentiaire** ont un rôle essentiel en tant qu'animateurs de l'équipe des visiteurs et en tant que représentants de l'association auprès du S.P.I.P. et du personnel de surveillance de l'établissement pénitentiaire. Il ont aussi pour mission le recueil d'informations sur la vie de l'établissement pénitentiaire et la participation aux différentes instances de concertation et de contrôle ainsi qu'aux autres activités des visiteurs en détention. 99 correspondants d'établissement ont participé à l'enquête annuelle nécessaire à ce rapport d'activité.

LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

Selon le nombre de visiteurs et la taille des établissements pénitentiaires où ils interviennent, le ratio nombre de personnes détenues pour un visiteur varie de **1 pour 140 à 1 pour 20 pour moins de 30% des établissements**. Pourtant, l'information des personnes détenues sur la possibilité de rencontrer un visiteur s'est améliorée, notamment par la participation accrue des visiteurs aux quartiers arrivants qui se mettent en place progressivement. A noter que des visiteurs interviennent dans des E.P.M. (Établissements Pénitentiaires pour Mineurs) alors que les visites dans les quartiers mineurs des maisons d'arrêt sont pratiquement inexistantes.

Les relations avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.)

Les relations entre les Conseillers d'Insertion et de Probation (C.I.P.) et les visiteurs sont de plus en plus efficaces, notamment quand ces derniers peuvent s'adresser à un C.I.P. référent des visiteurs. Par contre, les réunions trimestrielles organisées par les S.P.I.P. à l'intention des visiteurs sont devenues plus rares et même quelquefois inexistantes.

L'implication des équipes dans la vie des établissements

La rotation très élevée des personnels de direction des établissements pénitentiaires ne facilite pas une relation suivie avec les équipes de visiteurs mais elle n'a pas empêché une amélioration de l'intégration des visiteurs dans la vie des établissements.

La participation des visiteurs aux différentes commissions et aux Associations Socio Culturelles et Sportives (A.S.C.S.) a été variable suivant les établissements pénitentiaires et les équipes de visiteurs plus ou moins importantes et disponibles au-delà de la visite individuelle de personnes détenues. Par contre, la participation des visiteurs à diverses activités pour les personnes détenues a été relativement importante et très variée: fêtes du calendrier, ateliers artistiques, éducation, alcoologie, écrivains publics, accompagnement et préparation à la sortie, sont les secteurs d'activité où les visiteurs donnent aussi du temps et leur talent aux personnes détenues.

Le recrutement

Les correspondants d'établissement et leur équipe de visiteurs sont toujours impliqués dans le recrutement, et souvent en collaboration avec les S.P.I.P. ; mais le recrutement, via le national, est en plein développement au regard des quelques 600 demandes de renseignements reçues chaque année via le site anvp.org, (et retransmises aux correspondants) et des 157 agréments délivrés en 2009. Le parrainage des nouveaux visiteurs s'effectue généralement avec des visiteurs aguerris. Dans les petits établissements pénitentiaires, les besoins de visiteurs ont été généralement satisfaits, mais certains correspondants d'établissement se plaignent d'attentes d'agréments encore trop longues et de leur difficulté à recruter des nouveaux visiteurs. Cette difficulté est particulièrement dommageable quand le correspondant est aussi le seul visiteur de l'établissement pénitentiaire.

La formation

La **formation initiale** des visiteurs a non seulement rassemblé des futurs et des nouveaux visiteurs mais aussi des visiteurs qui n'avaient jamais bénéficié de cette formation. Elle n'a pas été ou pas toujours assurée dans le cadre de la convention entre la D.A.P. et l'A.N.V.P. et s'est parfois traduite par une formation par l'A.P. locale, notamment dans le cadre d'une information "O.P.T.I.M.*". La **formation à l'écoute a été dispensée à plus de 280 personnes** soit le double de l'année précédente. Elle a été souvent organisée au niveau section ou regroupement de sections, quelquefois au niveau régional, par l'organisme Astrée et quelquefois par d'autres organismes ou d'autres associations.

(exemple : l'U.F.R.A.M.A.) D'autres formations ou informations ont été organisées par des sections, notamment sur la prévention du suicide. Les **groupes de paroles** se développent surtout au niveau des sections et se réunissent en moyenne 6 fois par an avec 8 à 10 participants en moyenne. Ils sont généralement animés par un psychologue de formation , rarement bénévole.

Les relations inter associatives

Plus de la moitié des équipes locales ont participé à un collectif inter associatif plus ou moins proche du Groupement Local Concertation Prison (G.L.C.P.) . Outre l'organisation annuelle des Journées Nationales Prison, ces relations inter associatives constituent un réseau d'aide, d'échange et de solidarité entre membres des associations intervenant en milieu carcéral.

Les innovations et expériences locales

On peut plus confirmer l'extension des nouvelles pratiques déjà mises en œuvre les années précédentes que constater des innovations véritables; ce sont notamment : l'implication des visiteurs dans les quartiers arrivants, l'accompagnement des personnes détenues en permission comme la préparation à la sortie, et d'une manière plus générale une participation plus active dans la vie de l'établissement . Mais le partage des expériences reste toujours trop peu pratiqué au sein de l'association.

LA VIE ASSOCIATIVE NATIONALE

La "gouvernance" de l'association

Au cours de cette mandature, l'**Assemblée Générale** s'est tenue le 17 Mai 2009, le **Conseil d'Administration** s'est réuni 4 fois (29 Juin 2009 - 22 Octobre 2009 - 21 Janvier 2010 - 29 avril 2010) et le **Bureau** s'est réuni 5 fois (11 Juin 2009 - 17 Septembre 2009 - 03 Décembre 2009 - 04 Février 2010 - 25 Mars 2010). Le taux de participation aux réunions statutaires, hors assemblée générale, est élevé.

Le plan d'action a été traduit en fiche actions pour en faciliter le suivi et le contrôle par le Conseil d'Administration.

Suite à la réflexion menée en 2008 sur le **rôle crucial du correspondant d'établissement**, les missions de celui-ci ont été définies dans un document notamment disponible sur le site intranet de l'A.N.V.P. et auprès des délégués inter régionaux. Un séminaire de motivation et de sensibilisation au management associatif a été organisé à l'intention du **Bureau et des Délégués Inter régionaux** où le rôle et la coordination des délégués entre eux et avec le Bureau et les autres membres du C.A. (dont ils font partie) ont été redéfinis.

Le **secrétariat national** (Laurence Fayet et Fatimata Ba) a offert une prestation toujours aussi appréciée par les adhérents, malgré une charge de travail importante illustrée par ces quelques indicateurs :

Courriers émis (hors envois en nombre) **1280** courriers reçus **4720**

Courriels émis **6088** courriels reçus **8193**

Il est à noter toutefois que 2 correspondants d'établissement (Clermont et Muret) trouvent "*le Bureau et le secrétariat un peu lointains du visiteur de base*".

Les relations avec l'Administration Pénitentiaire

1- Avec la Direction :

La **convention pluriannuelle d'objectifs D.A.P./A.N.V.P.** s'est terminée fin 2009 et il n'a pas été possible à l'administration pénitentiaire de procéder à son renouvellement dans les mêmes conditions que précédemment c'est à dire pour une période de 3 ans. C'est donc une convention d'une durée d'un an qui est conclue entre les deux parties; ce délai transitoire permettra d'inclure dans les futures C.P.O. "euro compatible" des objectifs nouveaux ou adaptés à la loi pénitentiaire.

En novembre, une réunion avec les partenaires associatifs a permis la présentation commentée de la note du 15 septembre 2009 relative aux relations des personnes détenues avec leur entourage et de la loi pénitentiaire.

Depuis, plusieurs réunions avec les partenaires associatifs ont été reportées et le calendrier des réunions thématiques n'a pas été tenu. L'une concernant les "conditions d'intervention des bénévoles dans les établissements" est particulièrement attendue de l'A.N.V.P. car elle conditionnera l'actualisation de la "Charte du visiteur de prison".

La présidente a participé au groupe de travail " Miroirs" dont l'objectif est de donner les grandes orientations en matière immobilière pour la période 2014 - 2017, orientations qui seront validées par l'échelon politique. L'aboutissement de ce groupe de travail constitué de 15 personnes (chefs d'établissement, chefs de détention, DSPIP, surveillants, associations -2 dont l'A.N.V.P. et l'A.P.I.J. – (Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice-) a permis de lister les points de vue de tous les acteurs et d'établir un catalogue de préconisations structurées.

2- Avec l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire :

Comme les années précédentes, l'A.N.V.P. est intervenue à l'**École Nationale de l'Administration Pénitentiaire** (E.N.A.P.) devant chaque promotion de stagiaires surveillants, d'élèves- directeurs et de futurs Conseillers d'Insertion et de Probation (C.I.P.). (6 demi –journée). L' objectif de ces interventions est de permettre aux élèves de repérer l'action des visiteurs et de situer leur fonction dans cette action. Après la projection d'une vidéo et d'un diaporama, un temps de question – réponse permet de répondre concrètement aux interrogations de ces personnels que les visiteurs sont amenés à côtoyer dans les établissements pénitentiaires. Deux visiteurs de la région de Bordeaux ont assuré avec compétence et assiduité ces interventions. Cette année et pour la première fois, l'A.N.V.P., comme les autres partenaires de l'administration pénitentiaire, a été sollicitée pour présenter devant des élèves Directeurs d'Insertion et de Probation (D.I.P.) et Directeur des Services Pénitentiaires (D.S.P.) son fonctionnement et les modalités du partenariat avec l'AP. Cette présentation devant des petits groupes d'une vingtaine de personnes a permis des échanges très riches et sans langue de bois. L'accueil réservé à notre association est très convivial et le personnel de l'E.N.A.P. est très attentif afin que nous intervenions dans de très bonnes conditions matérielles.

Les relations avec les institutionnels

L'A.N.V.P. a entretenu tout au long de l'année une relation régulière avec Jean-Marie Delarue, **Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté**, et ses collaborateurs. En septembre, une rencontre a permis de faire un point d'étape suite à la visite dans 43 établissements pénitentiaires et de rendre compte des difficultés rencontrées par certains visiteurs pour être auditionnés. L'ANVP a été invitée à la présentation des rapports d'activité 2008 et 2009 du C.G.L.P.L. et a participé aux rencontres annuelles organisées avec les partenaires associatifs.

La présidente a siégé au **Conseil National de la Vie Associative** ,(C.N.V.A.), rattaché aux services du premier ministre.

La **Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes** a auditionné la présidente et Michelle Touvron, visiteuse à la MA de Versailles, dans le cadre de son rapport d'activité et plus particulièrement sur le thème "Les femmes dans les lieux de privation de liberté".

Les relations inter associatives

Le Groupe National Concertation Prison (G.N.C.P.) et en particulier les Journées Nationales Prison

Dominique Field a représenté l'A.N.V.P. et participé activement aux réunions mensuelles du Groupe National Concertation Prison (A.N.V.P. – AUMÔNERIES CATHOLIQUE, PROTESTANTE, ET MUSULMANE – CROIX ROUGE FRANÇAISE - F.A.R.A.P.E.J.* – F.N.A.R.S.* – G.E.N.E.P.I.* – SECOURS CATHOLIQUE CARITAS France - U.F.R.A.M.A.*) qui détermine chaque année le thème des Journées Nationales Prison visant à sensibiliser nos concitoyens sur les questions liées à la prison.

Le compte-rendu des réunions et manifestations organisées sur le thème 2009 "*La citoyenneté ne s'arrête pas aux portes des prisons !*" a fait l'objet d'une parution dans "La Lettre n°30" .

La communication

Elle est pilotée par Michel Jouannot vice-président, et, Marie Paule Héraud en tant que présidente est directrice de toute publication et édition sous le sigle de l'A.N.V.P.

Quatre numéros de "**Visiteur de prison**" et trois de "**La Lettre de l'A.N.V.P.**" sont parus. Le nouveau prestataire de l'impression et de la diffusion de ces deux publications donne entière satisfaction. Chaque numéro de "Visiteur de prison" comprend désormais un "numéro spécial" Une Charte de la communication à destination des élus du Conseil d'administration a été adoptée en juin. Elle comprend des recommandations relatives aux moyens de communication tels que les mails, le site et le forum.

Le **site Internet de l'association** (www.anvp.org) reçoit en moyenne 6000 visites chaque mois depuis un an; il est souvent le premier proposé par les principaux moteurs de recherche à la saisie de l'expression "*visiteur de prison*". Il est devenu la "vitrine" indispensable pour faire connaître l'A.N.V.P. au grand public, et souvent le premier contact avec l'association pour plus de 50% des candidats visiteurs. Son contenu doit donc être soigné et actualisé en permanence d'informations utiles et pertinentes pour une communication rapide et efficace. La fonction **intranet**, bien que riche d'une documentation utile, n'est pas encore suffisamment utilisée par les adhérents à qui elle est destinée [1000 visites par mois par un faible nombre de personnes (20 en mars 2010)]; et la rubrique "Documents" doit être retravaillée pour être plus fonctionnelle. Jean Claude Roussin, webmestre, a été chargé de proposer des améliorations tant sur le contenu du site que sur l'utilisation.

La partie **Forum** du site intranet permettant l'échange nominatif entre adhérents semble ne pas répondre en l'état à l'attente des adhérents du fait de la sous-utilisation constatée. Il est animé par moins de 2% des membres de l'association.

Les médias

Notre visibilité auprès des médias se confirme lentement mais sûrement : les sollicitations dont nous sommes l'objet de la part des journalistes, sur un plan national, régional ou local, se multiplient. Les 2 thèmes sur lesquels nous avons été très souvent questionnés en 2009 concernent bien sûr le projet de la loi pénitentiaire et les suicides en prison.

Mais, au-delà de ces événements factuels, la spécificité du visiteur a été aussi interrogée. Même si les résultats sont variés (de quelques minutes en audiovisuel ou de quelques lignes en presse écrite jusqu'à des « papiers » étayés sur les visiteurs de prison et l'A.N.V.P. , notre notoriété s'étend à bon escient. Pour preuve, des reportages télévisuels sur le rôle du visiteur ont été réalisés ou sont en cours de finalisation et une quinzaine d'étudiants en journalisme ou en sciences sociales nous ont sollicités pour des témoignages. La majorité des interviews pour les médias nationaux a été assurée par Michel Jouannot.

La formation

La formation étant jusqu'à présent le "maillon faible" de notre organisation, un groupe de pilotage, animé par Jean Marie Seffray (ayant succédé à Christian Lecoq), a amené une réflexion dès le mois de juillet et jusque au mois de janvier. En tenant compte de l'existant, **pour les nouveaux visiteurs**, un référentiel de formations initiales a été établi et prévoit : la formation à l'écoute des personnes détenues, la formation à la connaissance de l'Administration Pénitentiaire, aux conditions d'intervention dans le respect de la réglementation des établissements pénitentiaires et conformément aux textes qui régissent l'action de tout visiteur de prison. D'autre part, les modalités de fonctionnement des groupes de paroles, moments de partage entre visiteurs de certaines difficultés rencontrées durant les visites, ont été définies dans un cahier des charges.

Le groupe poursuit ses travaux, notamment en ce qui concerne l'aide à apporter aux **responsables dans les sections et aux correspondants d'établissement** (correspondants , trésoriers, présidents,...). En tenant compte des expériences individuelles, il conviendra d'apporter des compléments indispensables: comptabilité , accueil des nouveaux visiteurs , l'utilisation des outils informatiques,...

A l'intention des D.I.R. une formation aux outils informatiques disponibles sur le site intranet de l'association a été organisée. Cette formation faisait partie d'un plan de formation à établir en cohérence avec les orientations de l'association.

Il faut beaucoup de pragmatisme et de volontarisme pour améliorer ce qui existe déjà en tenant compte bien sûr de la richesse spontanée apportée par les bénévoles mais aussi des limites que chacun peut s'imposer.

Le projet d'embauche d'un référent formation est compromis pour l'instant, compte-tenu des financements non obtenus.

Le projet Observatoire

Mieux recueillir les informations, améliorer notre connaissance de la situation des établissements pénitentiaires, mieux partager les expériences et l'échange des bonnes pratiques entre les visiteurs, sont les objectifs de ce qui doit être plus une ambition permanente de l'association qu'un projet à court ou moyen terme. Si en terme d'outils, nous disposons déjà du forum de l'intranet pour les visiteurs accédant à l'Internet, et des retours d'enquêtes effectuées auprès des correspondants d'établissement pénitentiaire, des présidents de section et des délégués inter régionaux, nous ne pouvons que constater la rareté des thèmes concrets d'échanges de pratiques sur le forum de l'intranet, et le nombre insatisfaisant de retours d'enquêtes des sections et des correspondants d'établissement. Il nous faut donc d'abord acquérir le réflexe et la culture du partage des expériences et des bonnes pratiques entre visiteurs pour que l'ambition de l'"Observatoire" se concrétise vraiment. Michel Hamard est responsable du projet.

Le projet "Europe"

L'A.N.V.P. veut, au travers de ce projet initié et lancé en septembre 2008 par Christian Lecoq et dont l'animation est maintenant confiée par le C.A. à Anne Marie Klopp en coopération avec René Foltzer, vérifier la faisabilité de se donner à terme une assise Européenne, en réseau avec des pays du Conseil de l'Europe et plus particulièrement de l'Union Européenne, ceci à travers des contacts et des rencontres avec des associations de visiteurs de prison œuvrant en Europe.

En 2008/2009 une étude sur la situation des visiteurs de prison dans cinq pays d'Europe : France, Angleterre, Pays-Bas, Belgique et Allemagne a été réalisée avec le concours d'étudiants de Sciences Po Paris . Cette étude a fait l'objet d'un rapport disponible sur le site intranet de l'association. Pour diverses raisons ce projet n'a pas pu être reconduit pour l'année 2009-2010.

L'A.N.V.P. en collaboration avec le Forum Européen de Politique Criminelle Appliquée a introduit en date du 15 février 2010 une demande de subvention auprès de l'Union Européenne dans le cadre

du programme « l'Europe pour les citoyens » dans le but de financer des rencontres transfrontalières entre petits groupes afin de permettre de réfléchir ensemble au rôle privilégié qui revient aux visiteurs de prison dans le processus de resocialisation des justiciables. Des contacts ont été établis avec de nouveaux pays tels que l'Espagne, l'Italie et le Luxembourg.

Le projet "étrangers en détention"

Environ 20% de la population carcérale française est d'origine étrangère, mais à Fleury Mérogis les étrangers représentent environ 36% de la population carcérale. C'est une population souvent oubliée et exclue des "basiques": travail, formation, contact avec la famille et suivi de réinsertion. Il était donc normal que l'A.N.V.P. s'intéresse à cette population carcérale pour qu'elle puisse mieux l'aider par les visiteurs de plus en plus nombreux qui la rencontrent. Un groupe de travail animé par Michel Hamard et composé de Monique den Hartog, Larissa Péna et Maryvonne de Vitton a organisé une enquête nationale auprès des visiteurs accédant à l'Internet et la messagerie électronique afin de recenser les problèmes spécifiques de ces personnes détenues et les suggestions de nos visiteurs, pour qu'ils contribuent avec l'A.N.V.P. à solutionner au mieux ces difficultés. Une synthèse de cette enquête a fait l'objet d'une parution dans la "Lettre" n°31 et un mode de fonctionnement d'échanges de bonnes pratiques en la matière sera proposé rapidement au prochain conseil d'administration.

L'extension du rôle du visiteur

La nouvelle loi pénitentiaire prévoit un aménagement de peine des personnes détenues quasi systématique quatre mois avant la fin de peine de toute personne détenue. Dans une circulaire relative aux missions des S.P.I.P. , il est stipulé que les visiteurs de prison peuvent leur venir en appui dans leurs méthodes d'intervention. L'A.N.V.P. a donc réfléchi sur un éventuel élargissement de ses missions dans l'accompagnement des personnes en aménagement de peine et son positionnement vis à vis des associations ou organismes dont l'activité est déjà orientée vers ces personnes. Tout projet de convention visant à élargir nos missions vers des domaines jusque là réservés aux S.P.I.P. devant faire l'objet d'un examen attentif, il a été convenu, à l'issue de cette réflexion, de recenser les associations intervenant déjà dans l'accompagnement de personnes détenues "sortantes", de recueillir leur avis et de n'engager l'A.N.V.P. que vers des objectifs sur lesquels elle aura opté statutairement. Un groupe de réflexion a été constitué autour de Michel Jouannot ; il est composé de deux membres du Bureau, présidente et vice-président, de deux D.I.R. et de trois personnes qualifiées.

La Journée des correspondants et présidents de section a rassemblé environ 80 participants.

La matinée a permis de suivre l'exposé de Jean-François Beynel, adjoint du Directeur de l'A.P. , sur le thème de l'enfermement judiciaire. Il a ensuite fait un tour d'horizon sur l'actualité de l'Administration pénitentiaire. L'après-midi a été réservé à la présentation du document sur les missions du correspondant et aux échanges entre participants.

QUELQUES CHIFFRES SIGNIFICATIFS

	2008	2009
Nombre d'adhérents ANVP (au 31/12)	1329	1491
Nombre de visiteurs ANVP (au 31/12)	1030	1161
Nombre de visiteurs recrutés via l'ANVP	98	167
Nombre d' E.P. Visités par l'A.N.V.P.		183
Nombre moyen de personnes détenues par visiteur	2 à 4	2,6
Nombre de personnes détenues visitées	4000	4640
Nombre d'heures offertes pour l'écoute des personnes détenues	58000	75000
Temps moyen accordé par entretien	1 heure	1 heure
Autres activités : nbre visiteurs / temps total autres activités (sur base moyenne 1/2H)		589 / 269 heures

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2009

Le mouvement de protestation des surveillants de prison

Le 4 mai 2009, environ 120 des 194 établissements pénitentiaires étaient touchés par un « blocage progressif » consistant à empêcher tout transfèrement et extraction de personnes détenues. Par ce mouvement de protestation, les surveillants de prison souhaitaient amener le gouvernement à ouvrir des négociations sur l'amélioration de leurs conditions de travail, qui se dégradent au fur et à mesure que les prisons se remplissent.

La nouvelle loi pénitentiaire.

Le texte définitif de la nouvelle loi pénitentiaire a été adopté par l'Assemblée Nationale le 13 octobre 2009 et publié le 25 novembre 2009 après la décision du Conseil Constitutionnel du 19 novembre suite à sa saisine à la demande du groupe socialiste de l'Assemblée Nationale. A ce jour , les décrets de la loi ne sont toujours pas publiés.

Le changement à la tête de la direction de l'Administration pénitentiaire

Jean-Amédée Lathoud, ancien procureur général près la cour d'appel de Douai puis près la cour d'appel de Versailles a été nommé directeur de l'Administration pénitentiaire, il succède à Claude d'Harcourt en poste depuis décembre 2005.

LES PRISES DE POSITIONS OFFICIELLES

- Par une lettre de sa présidente aux syndicats pénitentiaires, l'A.N.V.P. a exprimé la solidarité de l'association au regard des conditions de travail pénibles des surveillants de prison tout en demandant que leur action de protestation ne nuise pas aux visites et interventions auprès des personnes détenues.

- Dans un communiqué de presse du 6 mai 2009, l'A.N.V.P. a exprimé son émotion sur la situation carcérale en général et sur le blocage des établissements pénitentiaires, et son regret sur le report siné dié de l'examen du projet de loi pénitentiaire par les députés.

- Durant la préparation de la loi pénitentiaire, l'association a été invitée par des instances parlementaires (JP Garraud et JR Lecerf, rapporteurs de la loi à l'Assemblée Nationale et au Sénat) et des formations politiques (groupe P.S. du Sénat et de l'Assemblée Nationale, groupe P.C. du Sénat, Jeunes U.M.P.) pour formuler des propositions d'amélioration au projet de loi. Certaines de ces propositions ont été mentionnées dans la loi (sens de la peine, alternatives à l'emprisonnement, priorité à la réinsertion, droit des personnes détenues à l'encellulement individuel, à l'expression collective, à un travail justement rémunéré, etc.).

* quelques sigles :

F.A.R.A.P.E.J. : **F**édération des **A**ssociations **R**éflexion **A**ction **P**rison **E**t **J**ustice

F.N.A.R.S. : **F**édération **N**ationale des associations d'**A**ccueil et de **R**éinsertion **S**ociale

G.E.N.E.P.I. : **G**roupement **E**tudiant **N**ational d'**E**nseignement aux **P**ersonnes **I**ncarcérées

O.P.T.I.M. : **O**util **P**édagogique **T**ransversal pour les **I**ntervenants en **M**ilieu pénitentiaire

U.F.R.A.M.A. : **U**nion nationale des **F**édérations **R**égionales des **A**ssociations de **M**aisons d'**A**ccueil de familles et proches de personnes incarcérées